

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01174 Numéro SIREN : 832 962 369 Nom ou dénomination : FINANCIERE TAMARIN
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2019 sous le numéro de dépôt 3099

SAS FINANCIERE TAMARIN

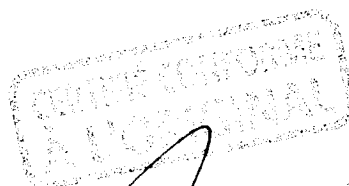
12 AVENUE DES ARLUCS

06150 CANNES LA BOCCA

2017 B 1174

3099

COMPTES ANNUELS



DURIVAUX JEAN GAIL

8 AV LEMERAY

LE VALENSOL

06600 ANTIBES

0493341318

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	50		50		50	
	Créances rattachées à des participations	682 740		682 740		682 740	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		682 790		682 790		682 790	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 409		1 409		1 409	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	80		80		80	
	Disponibilités	33 225		33 225		33 225	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	34 713		34 713		34 713	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		717 503		717 503		717 503	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 000		2 000	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 504		7 504	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	5 504		5 504	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	715 740		715 740	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	7 034 183		7 034 183	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	50		50	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	723 007		723 007	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	717 503		717 503	

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

723 007

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 321		7 321	
Impôts, taxes et versements assimilés			183		183	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			7 504		7 504	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 504		7 504	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/09/2018	12		
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		4 740	4 740	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		4 740	4 740	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		4 740	4 740	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		4 740	4 740	
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		7 504	7 504	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)		4 740	4 740	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		12 244	12 244	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		7 504	7 504	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS FINANCIERE TAMARIN
12 AVENUE DES ARLUCS

06150 CANNES LA BOCCA

ANNEXE DU 10/10/2017 AU 30/09/2018

DURIVAUX JEAN GAE

8 AV LEMERAY

LE VALENSOL

06600 ANTIBES

0493341318

ANNEXE

Exercice du 10/10/2017 au 30/09/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a repris les engagements de son actionnaire unique relatifs à un contrat de financement participatif (crowdfunding) avec la plateforme de financement participatif KOREGRAPH

L'objet de cette opération est la réalisation d'une opération de promotion immobilière située à ANTIBES-06600 au 38 boulevard Foch par l'intermédiaire d'une société support de programme sous la forme d'une SCCV;

Le financement est réalisé sous la souscription de valeurs mobilières par des investisseurs potentiels

le montant des fonds levés via un emprunt obligataire a été de 711.000 € sur l'exercice avec une rémunération garantie de 8% l'an dont 678.000 € ont d'ores et déjà été versés en compte courant dans la société support du programme, la SCCV 38 FOCH.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 10/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	682 740		682 740
Taxe sur la valeur ajoutée	1 409	1 409	
TOTAL	684 149	1 409	682 740

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	715 740	4 740	711 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 034	7 034		
Autres impôts taxes et assimilés	183	183		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50	50		
TOTAL	723 007	12 007	711 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	711 000			

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	4 740
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 696
Dettes fiscales et sociales	183
Total	11 619

ANNEXE

Exercice du 10/10/2017 au 30/09/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	876 900
- emprunt obligataire Koregraph-38 Foch	876 900
Total	876 900

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :	165 900
emprunt obligataire Koregraph-38 Foch	165 900
Total (1)	165 900
(1) Dont concernant les autres entreprises liées	165 900

garantie à l'ère demande du promoteur

Engagements reçus

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Titres immobilisés	6
Créances immobilisées	6
Charges à payer	6
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	7
Montant des engagements financiers	7

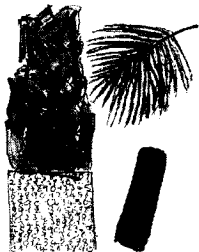
NA = Non Applicable NS = Non significative

**Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2018

SAS FINANCIERE TAMARIN

**S.A.S. FINANCIERE TAMARIN
12, Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA**



Cabinet Trintignac & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Jean-François GUTTADORO

Isabel VELASCO

Michel LACRAMPE

Bruno ALLEAUME

Marie-Laure MALLEZ-VINCENT

Pascal LUCCHESI

Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes Associés

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE FINANCIERE TAMARIN

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2.000 €

Siège social : 12, avenue des Arlucs

06150 CANNES LA BOCCA

**Décision de l'associée unique relative à l'approbation des comptes
de l'exercice de 11 mois clos le 30 septembre 2018**

A l'assemblée générale de la société FINANCIERE TAMARIN,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE TAMARIN relatifs à l'exercice de 11 mois clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

nm

ofc

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

nn dk

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

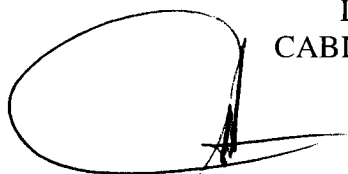
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

nn JK

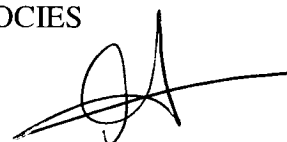
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CANNES, le 11 mars 2019



M. Jean-François GUTTADORO
Président du Directoire

Le Commissaire aux Comptes :
CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES



Marie-Laure MALLEZ-VINCENT
Commissaire aux comptes associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	50		50		50	
	Créances rattachées à des participations	682 740		682 740		682 740	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	682 790		682 790		682 790	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 409		1 409		1 409	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	80		80		80	
	Disponibilités	33 225		33 225		33 225	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	34 713		34 713		34 713	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		717 503		717 503		717 503	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	2 000		2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 504		7 504	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	5 504		5 504	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	715 740		715 740	
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 034		7 034	
	Dettes fiscales et sociales	183		183	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50		50	
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	723 007		723 007	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	717 503		717 503	



(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

723 007

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 321		7 321	
Impôts, taxes et versements assimilés			183		183	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			7 504		7 504	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 504		7 504	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2018	12		Euros	%
Produits financiers					
Produits financiers de participations (3)					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)		4 740		4 740	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total V		4 740		4 740	
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)		4 740		4 740	
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total VI		4 740		4 740	
2. Résultat financier (V-VI)					
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		7 504		7 504	
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Total VII					
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Total VIII					
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
Total des produits (I+III+V+VII)		4 740		4 740	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		12 244		12 244	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		7 504		7 504	



* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS FINANCIERE TAMARIN
12 AVENUE DES ARLUCS

06150 CANNES LA BOCCA

ANNEXE DU 10/10/2017 AU 30/09/2018



DURIVAUX JEAN GAE

8 AV LEMERAY
LE VALENSOL
06600 ANTIBES
0493341318

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Titres immobilisés	6
Créances immobilisées	6
Charges à payer	6
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	7
Montant des engagements financiers	7



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 10/10/2017 au 30/09/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a repris les engagements de son actionnaire unique relatifs à un contrat de financement participatif (crowdfunding) avec la plateforme de financement participatif KOREGRAPH

L'objet de cette opération est la réalisation d'une opération de promotion immobilière située à ANTIBES-06600 au 38 boulevard Foch par l'intermédiaire d'une société support de programme sous la forme d'une SCCV;

Le financement est réalisé sous la souscription de valeurs mobilières par des investisseurs potentiels

le montant des fonds levés via un emprunt obligataire a été de 711.000 € sur l'exercice avec une rémunération garantie de 8% l'an dont 678.000 € ont d'ores et déjà été versés en compte courant dans la société support du programme, la SCCV 38 FOCH.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 10/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	682 740		682 740
Taxe sur la valeur ajoutée	1 409	1 409	
TOTAL	684 149	1 409	682 740

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	715 740	4 740	711 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 034	7 034		
Autres impôts taxes et assimilés	183	183		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50	50		
TOTAL	723 007	12 007	711 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	711 000			

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	4 740
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 696
Dettes fiscales et sociales	183
Total	11 619



ANNEXE

Exercice du 10/10/2017 au 30/09/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	876 900
- emprunt obligataire Koregraph-38 Foch	876 900
Total	876 900

Engagements financiers

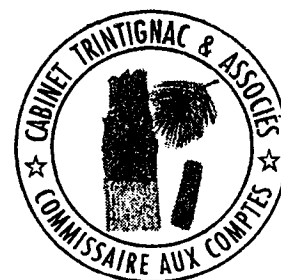
(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :	165 900
emprunt obligataire Koregraph-38 Foch	165 900
Total (1)	165 900
(1) Dont concernant les autres entreprises liées	165 900

garantie à 1ère demande du promoteur

Engagements reçus





FINANCIERE TAMARIN

Société par Actions Simplifiée

au capital de 2.000 Euros

Siège social : 12 Avenue des Arlucs

06150 CANNES LA BOCCA

832 962 369 - RCS CANNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf mars, au siège social,

La société TAMARIN DVLP,

SARL, au capital de 8.000 euros,

dont le siège social est à CANNES LA BOCCA -06150, 12 Avenue des Arlucs,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 491 964 405 – RCS CANNES,
représentée par son Gérant Eric BRANCALEONI,

Associée unique de la Société FINANCIERE TAMARIN,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/09/2018 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Eric BRANCALEONI, Président non associé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2018
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, avec le président non associé
- la prise de connaissance des rapports du commissaire aux comptes
- la fixation de la rémunération du Président
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30/09/2018 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 7.503,64 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice la perte de l'exercice s'élevant à 7.503,64 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 7.503,64 euros.
- Au report à nouveau, soit 7.503,64 euros

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2018, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice au 30/09/2021.

TROISIEME DECISION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est pris acte qu'aucune convention n'est intervenue entre la Société et le Président non associé.

QUATRIEME DECISION : REMUNERATION DU PRESIDENT

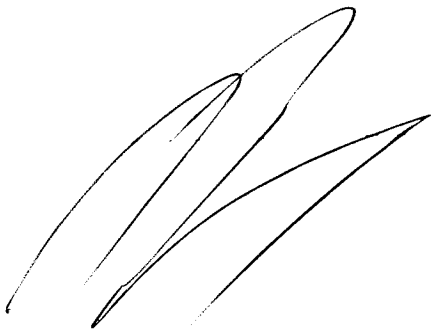
L'associée unique prend acte que le président n'a perçu aucune rémunération durant l'exercice écoulé.

Le Président continuera à prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

CINQUIEME DECISION : DELEGATION DE POUVOIRS

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé/l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, interconnected loops and strokes.

FINANCIERE TAMARIN
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA
832 962 369 RCS CANNES

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 30/09/2018

Eric BRANCALEONI, Président de la Société FINANCIERE TAMARIN, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2018 par la société TAMARIN DVLP, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société a initié le financement d'une opération de promotion immobilière dans laquelle elle a pris une participation par voie de crowdfunding.

La société a repris les engagements de son actionnaire unique relatifs à un contrat de financement participatif (crowdfunding) avec la plateforme de financement participatif KOREGRAPH

L'objet de cette opération est la réalisation d'une opération de promotion immobilière située à ANTIBES-06600 au 38 boulevard Foch par l'intermédiaire d'une société support de programme sous la forme d'une SCCV, la société 38 FOCH.

Le financement est réalisé sous la souscription de valeurs mobilières par des investisseurs privés.

le montant des fonds levés via un emprunt obligataire a été de 711.000 € sur l'exercice avec une rémunération garantie de 8% l'an dont 678.000 € ont d'ores et déjà été versés en compte courant dans la société support du programme, la SCCV 38 FOCH.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pas de commentaires particuliers

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris les participations suivantes :

SCCV FOCH 839 213 428 RCS CANNES : 5 parts sur 100

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Non applicable et/ou non significatif

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2018 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 0 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 0 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 7.504 euros ;
- Le résultat d'exploitation ressort à -7.504 euros ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de 4.740 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -7.504 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par une perte de -7.504 euros.

Au 30/09/2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 717.503 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -7.504 euros de la manière suivante:

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : -7.504 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit -7.504 euros

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, l'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, devra dans les quatre mois de la réunion de la présente décision décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Rappel des dividendes distribués

S'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes.

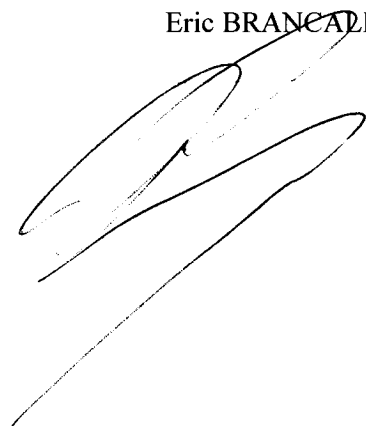
Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et son Président ou ses autres dirigeants.

REMUNERATION DU PRESIDENT

Il est précisé que le président n'a perçu aucune rémunération durant l'exercice écoulé.

Le Président continuera néanmoins à prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

Eric BRANCALEONI



FINANCIERE TAMARIN

Société par Actions Simplifiée

au capital de 2.000 Euros

Siège social : 12 Avenue des Arlucs

06150 CANNES LA BOCCA

832 962 369 - RCS CANNES

PROJET DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 MARS 2019

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30/09/2018 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 7.503,64 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice la perte de l'exercice s'élevant à 7.503,64 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 7.503,64 euros.
- Au report à nouveau, soit 7.503,64 euros

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2018, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice au 30/09/2021.

TROISIEME DECISION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est pris acte qu'aucune convention n'est intervenue entre la Société et le Président non associé.

QUATRIEME DECISION : REMUNERATION DU PRESIDENT

L'associée unique prend acte que le président n'a perçu aucune rémunération durant l'exercice écoulé.

Le Président continuera à prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

CINQUIEME DECISION : DELEGATION DE POUVOIRS

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

